

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2012

L'an deux mil douze, le vingt-cinq janvier à dix-sept heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de LOOS s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RONDELAERE, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée le 17 janvier 2012 et dont une copie a été affichée à la porte de la Mairie.

A l'unanimité, dont votes émis par procuration : 4

le Conseil désigne en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame FOROBERT.

Le secrétaire procède à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 33, dont 33 en exercice et 28 présents à l'ouverture de cette séance :

Présents :

M. Daniel RONDELAERE, Maire

M. François VERDONCK, M. Guy CASSAR, M. Georges GUILLEM, Mme Jeanne-Marie VUYLSTEKE, Mme Alice GAUTHIEZ, M. Jean COPPIN, M. André AVINEE, Mme Élisabeth MASQUELIER, adjoints délégués
Mme Michèle SAUNOIS, Mme Michelle GILBERT, Mme Annie TOP, Mme Anne-Marie FOROBERT, M. Christian BONNY, Mme Paulette LIARD, M. Didier BRULOIS, Mme Marie-Christine DEMAESSCHAECK, M. Gérard DUBREUIL, Mme Sandrine ROUSSEL, Mme Béatrice LORIDAN, M. Mohamed KIDARI, Mme Patricia VAN AELST, M. Jean-Pierre WATTEBLED, M. Jacques BOURREZ, M. Éric BONNEFOY, Mme Anne VOITURIEZ, Mme Patricia DESCAMPS, M. Henri DESAVOYE (arrivé à 18h), M. Jean-Luc MUNRO, conseillers municipaux

Excusés ayant donné pouvoir de les représenter :

M. Jean-Pierre BAES (a donné pouvoir à Mme FOROBERT)

M. Jean-Claude PLANQUE (a donné pouvoir à Mme VAN AELST)

M. Mohamed MANSOUR (a donné pouvoir à M. AVINEE)

Mme Sandrine BONNEFOY (a donné pouvoir à M. BOURREZ)

Absents :

M. Henri DESAVOYE (jusqu'à 18h)

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Le conseil peut valablement délibérer.

LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 5 décembre 2011.

Adopté à l'unanimité

INFORMATION

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de plusieurs informations :

- Monsieur BOURREZ a rejoint l'U.M.P. Ce dernier indique avoir seulement signé la charte de la droite populaire.
- Dates des conseils municipaux de l'année 2012 : Le prochain conseil municipal devrait ainsi avoir lieu le 20 avril.
- Calendrier des réunions concernant l'Agenda 21 : les responsables de groupe reçoivent communication du calendrier prévisionnel des réunions.
- Activité de la piscine intercommunale Loos – Haubourdin : Monsieur le Maire fait part d'une hausse

de la fréquentation, soit 18 310 entrées supplémentaires entre 2010 et 2011. Monsieur le Maire souligne l'attractivité de cette structure, et félicite l'ensemble du personnel de Neptunia, ainsi que son directeur, pour cette réussite.

- Réunion en Préfecture portant sur l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'usine PCL. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CASSAR, qui rend compte des conditions d'adoption de ce PPRT le 7 décembre 2011. Monsieur CASSAR indique qu'à cette occasion, il a été rappelé au représentant de l'association « Loos pour tous » la différence entre les termes de « recommandation » et de « prescription », et que c'est à l'entreprise de communiquer sur les risques potentiels du site.

Madame VOITURIEZ demande que ce sujet soit à nouveau débattu.

DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au Conseil des décisions suivantes, prises depuis la précédente séance eu égard à la délégation accordée en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

date	Objet
29/11/11	Marché de prestation de services : mise en place de mobilier urbain pour la signalisation commerciale et publique
30/11/11	Marché de fournitures : acquisition d'équipements radio numériques pour les services de police municipale
03/12/11	Marché de prestation de services sous forme d'accord cadre transports de toutes natures en autobus
06/12/11	Marché de travaux : restauration de l'église Notre Dame de Grâce phase 2
15/12/11	Marché de fournitures : denrées alimentaires
27/12/11	Marché de travaux : remplacement de l'ascenseur de l'espace Mosaïque
27/12/11	Marché de fournitures : carburant

Au sujet du marché de fourniture en denrées alimentaires, Monsieur MUNRO regrette que la délégation au maire ne donne plus l'occasion aux conseillers municipaux de débattre en ce domaine. Monsieur le Maire rappelle que s'il lui appartient de signer la décision d'attribution, la commission d'appel d'offres a néanmoins eu lieu, ce qui a permis à ses membres d'apprécier les critères de choix du candidat retenu, dans le strict respect de la procédure.

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET RAPPORT FINANCIER DE LMCU

Ces deux documents ont été transmis aux conseillers préalablement à la séance, conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales. Monsieur BOURREZ effectue plusieurs remarques portant sur la dette de l'établissement communautaire, la notion de « ville intense », le développement économique et le plan transport.

Le conseil municipal prend acte des rapports d'activités présentés.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont ensuite discutés.

1 – Budget prévisionnel 2012

Monsieur VERDONCK, adjoint aux finances, expose le budget primitif, acte par lequel sont prévues et autorisées les dépenses et recettes annuelles de la commune.

Monsieur VERDONCK commente aux membres de la commission un document en version papier des éléments qu'il projette à l'appui de sa présentation.

Monsieur VERDONCK procède à une analyse comptable, puis à une présentation analytique des masses budgétaires. Il souligne notamment que les nouveaux investissements sont financés sans emprunts : la requalification de la rue Jules Vallès, la valorisation des façades de l'Hôtel de Ville, les travaux préparatoires à la rénovation de l'axe Foch - Potié.

En synthèse, le budget global s'élève à 25 687 500 €, soit 22 747 500 € pour la section de fonctionnement et 2 940 000 € pour la section d'investissement.

Puis, Monsieur AVINEE présente aux commissaires les travaux qui seront réalisés en 2012.

La parole est d'abord donnée à Monsieur BRULOIS, au nom de la majorité municipale :

Monsieur BRULOIS indique que pour 2012, les choix de la majorité municipale ont consisté à mettre la bonne gestion des finances locales au profit des thèmes majeurs que sont la solidarité, la jeunesse et l'éducation.

Il souligne que le budget 2012, qui se veut réaliste, se décline autour de trois principes. En premier lieu, celui de la responsabilité, en maintenant les recettes fiscales à niveau constant, malgré un potentiel fiscal peu élevé, et en atteignant un taux d'autofinancement de 40%. L'objectif de solidarité est aussi atteint, en offrant des services publics de qualité élevée et en aidant les loossois à surmonter leurs difficultés. Enfin, ce budget repose sur le volontarisme, afin de rendre la ville toujours plus agréable à vivre pour tous les Loossois.

La parole est ensuite donnée à Monsieur BOURREZ, qui constate l'absence de hausse d'impôts, à l'approche des élections municipales. Il dénonce le « social-clientélisme », remarquant l'augmentation de logements sociaux, l'hypertrophie du CCAS, le rôle important des élus de la majorité dans beaucoup d'associations locales. Monsieur BOURREZ indique que le poste « charges de personnel » augmente constamment depuis 2002. Il souligne l'importance des emprunts contractés de 2005 à 2009. Il préconise la réduction des charges de fonctionnement, ce qui devrait permettre à la ville d'investir d'avantage. Enfin, Monsieur BOURREZ regrette la mise à l'écart de l'opposition à propos des projets de requalification de l'axe Foch - Wacquez Lalo.

Puis, Madame VOITURIEZ fait part des observations de son groupe sur le budget primitif 2012. Elle indique que ce projet manque d'ambition, étant grevé par le poids de la dette. Elle regrette l'absence de réflexion urbanistique précédant à la construction des nouveaux logements, de même que dans le centre-ville.

Elle note que les indemnités des élus ont été majorées en début de mandat, et non réévaluées depuis, alors qu'en période de crise le comportement des élus doit être exemplaire.

A l'étude de la section de fonctionnement, elle constate que les frais de communication augmentent, que les charges de personnel restent stables mais que la Ville versant également des subventions au CCAS, à APRONET et à l'AREFEP, cela porte les effectifs rémunérés par la Ville à plus de 600 personnes.

Concernant la section d'investissement, elle regrette l'absence de recherche de subventions auprès de l'Europe ou de l'État. Elle constate que la somme consacrée aux investissements s'élève seulement à 550 800 €, pour la requalification de la rue Vallès, la valorisation des façades de l'hôtel de Ville et la requalification de l'axe Foch – Wacquez Lalo, sur laquelle elle aurait aimé avoir plus d'informations.

En conclusion son groupe ne votera pas ce budget qu'il juge décevant, peu économe en section de fonctionnement et sans visibilité en section d'investissement.

Monsieur MUNRO fait à son tour part de ses observations. Il remarque que l'Agenda 21 n'est toujours pas entré en action, avec des dépenses liées à l'énergie qui restent très importantes. Il constate une absence de débat préalable à l'installation des caméras de vidéoprotection. Il souhaite donc avoir communication du montant des études consacrées à ce sujet. Monsieur MUNRO espère que la Ville pourra renégocier le coût des emprunts et souhaite qu'un représentant de Finance Active vienne expliquer au conseil municipal les tenants et les aboutissants de cette renégociation. Il préconise aussi que le règlement intérieur du conseil municipal prévoit une information complète en matière financière. En conclusion, il s'abstiendra sur le vote de ce budget.

Monsieur le Maire remercie la majorité municipale pour son rôle dans l'élaboration du budget 2012, rigoureux et de qualité. Il rappelle également aux conseillers de l'opposition qu'il leur appartient de poser toute question utile, et de demander les éclaircissements nécessaires, lors de la réunion de la commission finances, qui se réunit préalablement au conseil municipal.

Monsieur le Maire fait ensuite procéder au vote.

Adopté par

26 voix pour : groupe « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos »

1 abstention : groupe « Loos ouverte et solidaire »

6 voix contre : groupes « Ensemble à Loos, tout devient possible » et « Républicains Loossois de progrès »

2 – Subventions attribuées aux associations pour l'année 2012

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal délibère sur la liste des subventions accordées aux associations pour 2012. Il précise que la liste des subventions est identique à l'année précédente, excepté l'ajout d'une subvention de 300€ à l'association « le défi de Fortunée ».

Les bénéficiaires des subventions et les montants attribués sont soumis au vote du Conseil Municipal.

Madame VOITURIEZ s'abstiendra car elle demande la création d'une commission d'attribution des subventions : elle souhaite la transparence, l'égalité de traitement et la non-discrimination entre associations.

Monsieur MUNRO remarque que 58 associations bénéficient d'une subvention. Le nombre d'associations référencées sur le site internet de la Ville n'est que de 64, ce qui lui semble peu. Il pense que la municipalité incite peu au développement du tissu associatif. S'il votera bien ces subventions, il souhaite néanmoins laisser une plus grande initiative aux habitants.

Monsieur le Maire répond que peu d'associations nouvelles se créent, néanmoins, le secteur associatif n'est pas laissé en déshérence par la Ville.

Un premier vote a lieu sur une première liste de subvention.

Adopté par

27 voix pour : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos » et « Loos ouverte et solidaire »

6 abstentions : groupes « Ensemble à Loos, tout devient possible » et « Républicains Loossois de progrès »

Puis, les subventions aux associations dont font partie certains membres du Conseil sont votées. Les conseillers municipaux intéressés sortent ainsi de la salle, et ne prennent pas part au vote :

- Votes des subventions aux Vieux Loups de Mer Loossois, au Club Micro-Descartes, à la Solidarité loossoise et au Cyclo-club (sorties de MM. COPPIN, BRULOIS et DUBREUIL)

Adopté par

24 voix pour : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos » et « Loos ouverte et solidaire »

6 abstentions : groupes « Ensemble à Loos, tout devient possible » et « Républicains Loossois de progrès »

- Votes des subventions à l'UNC-AFN, au Cotillon Loossois et à l'Association des familles (sorties de M. GUILLEM et de Mme GAUTHIEZ)

Adopté par

25 voix pour : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos » et « Loos ouverte et solidaire »

6 abstentions : groupes « Ensemble à Loos, tout devient possible » et « Républicains Loossois de progrès »

- Vote des subventions aux jardins familiaux, à l'A.S.L.O. et à l'E.S. Ennequin, (sorties de MM. BONNY, KIDARI et WATTEBLED)

Adopté par

24 voix pour : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos » et « Loos ouverte et solidaire »

6 abstentions : groupes « Ensemble à Loos, tout devient possible » et « Républicains Loossois de progrès »

- Vote de la subvention au SIVU « Mission locale des Weppes » et à l'U.P.L. (sorties de M. le Maire, M. COPPIN et Mme SAUNOIS) – Monsieur CASSAR fait procéder au vote

Adopté par

23 voix pour : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos » et « Loos ouverte et solidaire »

6 abstentions : groupes « Ensemble à Loos, tout devient possible » et « Républicains Loossois de progrès »

3 – Programme d'actions 2012 du contrat urbain de cohésion sociale

Monsieur COPPIN indique que dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale signé avec l'État en 2007, il est envisagé de mettre en place, ou de reconduire, un certain nombre d'actions : Seize actions sont ainsi présentées au Conseil Municipal (dont 3 en intercommunalité).

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer favorablement sur leur mise en place pour l'année 2012, sous réserve des financements obtenus.

Monsieur MUNRO regrette la disparition, au sein du SIVU Mission locale, du conseiller d'insertion pour les personnes sortants de prison. Monsieur le Maire répond que dans la mesure où il n'y a plus de prisonniers sur le territoire de Loos, ce poste a été redistribué à la mission locale de Seclin, qui est désormais territorialement compétente pour s'occuper de l'insertion de ces personnes.

Adopté par

30 voix pour : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos », « Républicains Loossois de progrès » et « Loos ouverte et solidaire »

3 abstentions : groupe « Ensemble à Loos, tout devient possible »

4 – Concours des villes fleuries, jardin fleuris, écoles fleuries et jardins potagers 2012

Monsieur CASSAR expose que dans le cadre des concours concernant les villes fleuries, les jardins fleuris, les écoles fleuries et les jardins potagers, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'inscription des crédits suivants pour l'année 2012, étant précisé que :

- pour les maisons et jardins fleuris, ainsi que les jardins potagers, les montants en espèces correspondant aux prix offerts aux lauréats doivent être alloués aux régies concernées,
- pour les écoles fleuries, le lot remis à chaque école fera l'objet d'une facturation.

Monsieur BOURREZ souhaiterait que les jardins potagers soient moins récompensés que les maisons fleuries, dans la mesure où ces décorations profitent à l'ensemble des habitants.

Adopté à l'unanimité

5 – Reconduction du dispositif « prêts bonifiés à la modernisation du commerce et de l'artisanat »

Monsieur VERDONCK expose que la convention signée par la ville de Loos le 18 mars 2004 met en place du dispositif « prêts bonifiés à la modernisation du commerce et de l'artisanat » afin de soutenir les commerçants souhaitant améliorer l'accueil de leur clientèle, en prenant en charge l'équivalent de 3 points de taux d'intérêt sur leur emprunt bancaire.

Cette convention a été signée avec le président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Grand Lille, la Présidente de l'Union Commerciale et les établissements bancaires volontaires et intéressés.

Il est proposé au conseil municipal de reconduire ce dispositif, et d'affecter une somme de 4 000 € (pour l'année 2012) afin de bonifier les prêts des commerçants.

Madame VOITURIEZ souhaiterait que la Ville s'engage à respecter des procédures en matière d'attribution de subventions, tout comme elle demande de le faire aux commerçants qui souhaitent bénéficier de ces prêts bonifiés.

Monsieur MUNRO remarque que le dispositif des prêts bonifiés est peu utilisé, notamment par les artisans.

Adopté à l'unanimité

6 – Révision des modalités de rémunération des animateurs des accueils de loisirs

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir les modalités de rémunération des animateurs ponctuellement recrutés pour assurer l'encadrement des enfants fréquentant l'accueil de loisirs durant les mois de juillet et août. Cette rémunération s'exerce sur une base indiciaire et pour une durée forfaitaire de 9 heures/jour, à laquelle s'ajoutent l'indemnité de résidence, les congés payés ainsi que les éventuelles heures supplémentaires.

Adopté à l'unanimité

7 – Maintien, à titre individuel, du régime indemnitaire des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Monsieur le Maire expose que le décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 a prévu la fusion des cadres d'emplois des assistants et assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques à compter du 1^{er} décembre 2011. Cette fusion porte création d'un nouveau cadre d'emplois des « assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ».

Dans l'attente d'une modification du régime indemnitaire portant sur les corps de référence de la Fonction Publique d'État, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir, à titre individuel, aux agents de la Ville relevant de ce nouveau cadre d'emplois, le versement des primes antérieurement perçues dans les conditions fixées dans les délibérations des 28 juin 2000 et 17 octobre 2002.

Adopté à l'unanimité

8 – Coup de pouce pour les jeunes pour le sport et la culture 2012

Monsieur COPPIN rappelle que l'action « Coup de pouce pour les jeunes » a pour objet de permettre à des jeunes, issus de familles modestes, de s'inscrire, de découvrir et de participer à une activité sportive ou culturelle de la Ville.

La demande d'aide "Coup de Pouce" est ainsi examinée par une commission qui peut décider d'attribuer 40€ maximum par année et par jeune.

Monsieur COPPIN indique qu'en 2011, 59 dossiers ont été acceptés, notamment pour des inscriptions à l'E.S. Ennequin, au Dojo, aux Abeilles Loossoises et à l'A.S.L.O.).

Il est demandé au Conseil Municipal de reconduire cette action pour 2012, sachant que le coût total est estimé à 3 000€.

Adopté à l'unanimité

9 – Révision des tarifs de l'espace Mosaïque et du Centre Arago

Madame MASQUELIER demande au Conseil Municipal d'acter la modification de certains tarifs de l'espace Mosaïque et du centre Arago, à savoir les tarifs sorties métropole et hors métropole Adulte, enfant, et non loossois ; et les tarifs repas familial (adulte et enfant) et des Ciné/repas pour tous les adhérents.

Madame MASQUELIER précise que les tarifs appliqués dans ces structures restent modiques, et que les activités proposées sont très diversifiées. Elle met notamment en exergue deux actions : le dispositif « vacances ouvertes », dont 50 familles sont susceptibles de bénéficier en 2012, et « l'atelier alphabétisation ». Madame MASQUELIER rappelle que toutes ces activités visent à créer du lien social et à permettre aux participants d'acquiescer autonomie et confiance en soi.

Adopté à l'unanimité

10 – Avis du conseil municipal sur la cartographie du bruit

Madame ROUSSEL expose que la transposition dans le code de l'environnement (articles L572-1 et suivants) de la Directive Européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement impose à toutes les grandes agglomérations urbaines de plus de 100 000 habitants la réalisation d'une « cartographie du bruit ». Cette cartographie du bruit de l'agglomération a vocation à constituer un référentiel commun pour l'élaboration d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement.

A cet effet, Lille Métropole Communauté Urbaine a transmis à la Ville de Loos un dossier qui se compose d'un extrait du Décret 2006-361 du 24 mars 2006 donnant la liste des cartes réglementaires de la commune remises préalablement, ainsi qu'une synthèse du guide d'élaboration des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la cartographie du bruit de son territoire.

Madame VOITURIEZ souhaite que ce document soit utilisé dans le cadre de l'Agenda 21 et de la commission environnement.

Monsieur MUNRO constate qu'il convient désormais d'adopter de nouvelles directives communautaires afin de parvenir progressivement à une obligation de résultat pour diminuer la pollution sonore.

Monsieur le Maire est d'accord avec Monsieur MUNRO, et préconise une solution pour diminuer le bruit, qui serait de réduire la vitesse de circulation et d'aménager des axes de transports en commun rue du Maréchal Foch.

Adopté à l'unanimité

11 – Dénominations de voies

Monsieur le Maire explique que les travaux de construction des 117 logements collectifs et 35 maisons individuelles sur la Friche Vigneron, ayant fait l'objet de la demande de permis de construire n°PC 059 360 09 00054 (délivrée à LOGER HABITAT le 13 juillet 2011), sont en cours.

Deux voiries seront à terme classées en domaine public, et doivent être dénommées.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer à deux voies les noms de :

- Clément DEBRABANDERE (située en face de la rue Calmette) : Monsieur le Maire souligne les qualités de son ancien premier adjoint, qui était un humaniste et un homme de conviction.
- Marcel DELCOUR : Monsieur le Maire rappelle qu'il fut un éminent conseiller municipal, très investi dans la vie loossoise.

Monsieur BOURREZ demande si la parité dans l'attribution des nouvelles dénominations de voies sera de nouveau appliquée. Il évoque que M. Debrabandere a « gravi les échelons de l'échelle... » et que le souvenir de M. Delcour ne lui rappelle rien de particulier.

Madame VOITURIEZ votera en faveur de cette délibération car les Loosois sont attachés à ces deux personnalités. Elle suggère, pour l'avenir, de nouvelles dénominations de voies : Geneviève De Gaulle et Danièle Mitterrand.

Adopté par

30 voix pour : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos », « Républicains Loosois de progrès » et « Loos ouverte et solidaire »

3 voix contre : groupe « Ensemble à Loos, tout devient possible »

12 – Groupement de commandes entre la Ville et le CCAS : passation d'un marché de fournitures administratives

Madame GAUTHIEZ propose au Conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Loos et le Centre Communal d'Action Sociale de Loos, dans le cadre d'un marché conclu en procédure adaptée (le montant maximal des dépenses étant estimé à la somme de 55 000 euros HT) pour l'achat de fournitures administratives.

Le marché ferait l'objet d'un allotissement, selon 4 lots.

L'autorisation du conseil municipal est sollicitée afin de permettre à Monsieur le Maire de signer la convention prévue à l'article 8 du Code des Marchés Publics et d'inscrire les crédits nécessaires.

Adopté à l'unanimité

13 – Opération d'aménagement d'un local à usage associatif rue de la tête de cheval : lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur AVINEE expose que dans le cadre du projet de construction de 50 logements collectifs rue de la Tête de Cheval, la SA du Hainaut a donné à la Ville un accord pour une location à l'euro symbolique de locaux associatifs sous la forme d'un bail d'une durée de 40 ans.

Le rez-de-chaussée d'une superficie de 485 m² convient d'être aménagé pour accueillir diverses structures associatives et permettre le déroulement de missions de services publics, pour un montant global des travaux d'aménagement estimé à 650 000 € HT.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le lancement d'une consultation en procédure adaptée afin d'attribuer en 2012 un marché de maîtrise d'œuvre (pour montant prévisionnel de 65 000 €) à un cabinet d'architecte et les prestations intellectuelles annexes (bureau de contrôle, coordonnateur sécurité et prévention de la santé et système sécurité incendie). Dans ce cadre, il convient également de faire appel à un notaire pour établir le bail correspondant, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Madame VOITURIEZ rappelle que ce loyer n'est pas gratuit, mais constitue la contrepartie d'un aménagement des locaux par la Ville. Son groupe s'abstiendra car il ne connaît pas la destination de ce local, ni le volume exact des travaux qui y seront réalisés.

Monsieur MUNRO souligne qu'il s'agit d'une bonne initiative et que cela sera l'occasion de créer de nouvelles associations.

Monsieur le Maire précise que le bail initial pourra faire l'objet d'une reconduction.

Adopté par

27 voix pour : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos » et « Loos ouverte et solidaire »

6 abstentions : groupes « Ensemble à Loos, tout devient possible » et « Républicains Loosois de progrès »

14 – Mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès de l'AREFEP

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la mise à disposition auprès de l'A.R.E.F.E.P (Actions Ressources pour l'Emploi, la Formation et l'Éducation Permanente), organisme exerçant une mission de service public, d'un fonctionnaire de la Ville à compter du 1^{er} mars 2012.

Cette mise à disposition, d'une durée de 3 ans, serait établie conformément aux dispositions du décret N° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux.

Monsieur le Maire propose également de l'autoriser à signer les documents la convention passée entre la Ville, organisme d'origine, et l'A.R.E.F.E.P, organisme d'accueil, et d'un arrêté intervenant en application des articles 1 et 2 du décret précité. Il précise enfin que cette mise à disposition se fera à titre onéreux.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS ORALES

Tout d'abord, **Madame VOITURIEZ** estime sa première demande satisfaite, s'agissant d'une communication des documents de préparation du conseil municipal en version « papier » pour les responsables de groupe. Elle pose également une question relative aux besoins en locaux du secours populaire, qui bénéficie d'une autorisation d'occupation d'un garage situé au centre Arago. Cette association souhaiterait bénéficier d'un local supplémentaire au sein de cette structure.

Madame GAUTHIEZ rappelle tout d'abord que des réponses ont déjà été apportées sur ce sujet. Elle précise toutefois qu'à Loos l'aide sociale est gérée par le CCAS. En complément de son action la Solidarité populaire notamment intervient auprès d'une population très fragilisée et fait une œuvre remarquable.

Elle rappelle le contexte historique qui a présidé à l'octroi du local rue Arago, étant entendu qu'au départ la demande était de disposer d'un local uniquement pour remiser des objets et surtout des vêtements, en complément de locaux dont l'association disposait par ailleurs. Cette association, suite au décès d'un de ses membres a du rapatrier à Arago des frigos pour octroyer des aides alimentaires, et les conditions d'utilisation sont alors devenues totalement différentes.

Madame GAUTHIEZ souligne donc qu'actuellement il n'est pas possible d'étendre les superficies mises à disposition de cette association car les établissements recevant du public sont soumis à des normes impératives en matière de sécurité incendie notamment, alors que le local ne répond pas à ces exigences.

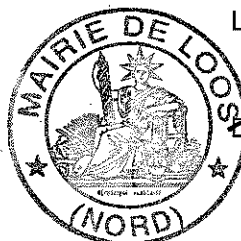
Puis, **Monsieur MUNRO** estime que sa demande relative à la communication des dates du prochain conseil municipal a été satisfaite. Il reçoit, de la part de Madame ROUSSEL, quelques précisions sur les conditions de réalisation de l'Agenda 21 par la municipalité. Madame ROUSSEL rappelle que l'Agenda 21 s'inscrit dans des processus normés, auxquels toute la population est invitée à participer. La municipalité souhaite ainsi sensibiliser les acteurs de la vie locale pour agir dans une démarche de développement durable commune.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question supplémentaire n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 25.

Le secrétaire de séance,

Anne-Marie FOROBERT

AMF



Le Maire

17012
Daniel RONDELAERE